L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 MAI 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI 20 MAI 1879.

Les finances de la ville.

(Suite, voir l'*Abeille* des 17 et 18 mai.)

Exiger d'une ville qui a payé plus de cent millions d'impôts depuis la guerre, qui n'a pour ainsi dire rien reçu en échange, et qui doit, au contraire, pour sauvegarder son existence, appliquer le peu de ressources qui lui restent à des travaux indispensables, qu'elle paie toutes les dettes, bonnes ou mauvaises, légales ou illégales dont des mandataires, plus ou moins autorisés, l'ont grevée, est une impossibilité en même temps qu'une injustice. Vingt-trois millions de dettes représentent le quart des biens imposables de la Nouvelle-Orléans. Les demander à l'impôt, ce ne serait plus user du pouvoir de taxer, ce serait faire acte de confiscation.

Cependant, le plan suggéré à la Convention par l'administration, ne conteste aucune des dettes municipales. Ce plan propose de faire liquider les dettes par un syndicat qui recevrait un demi pour cent de taxe levé annuellement sur les biens imposables de la ville et qui répartirait ce demi pour cent entre les créanciers. Ceux-ci, paraît-il, auraient refusé de consentir à aucune réduction du principal de leurs créances, mais ils seraient disposés à accepter l'idée du syndicat et à se contenter du produit de la taxe de un demi pour cent, dans l'espoir que ce produit augmentera avec le retour éventuel de la prospérité qui permettrait d'élever progressivement l'assiettement.

Un demi pour cent sur 90 millions ne produirait que $450,000; sur cent millions, $500,000. Si on réduisait l'intérêt à 3 0/0 sur une dette de 23 millions, cet intérêt représenterait encore $690,000 annuellement. Même en admettant que les créanciers porteurs de jugements ou ayant des créances exigibles consentissent à attendre indéfiniment pour le principal, nous ne voyons pas comment on pourrait payer même l'intérêt réduit avec le produit de la taxe de un demi pour cent.

Y a-t-il lieu de présumer, d'ailleurs, que les créanciers consentiraient tous sans distinction, à recevoir une part proportionnelle du montant de cette taxe? Cela n'est pas probable. Il n'y a pas égalité entre les créances. Pour arriver à un arrangement sur cette base, il faudrait que les créanciers dont les titres s'appuient sur la loi de 1852, renonçassent à leur droit pour se mettre sur le même pied que les porteurs de Bons à primes. N'auraient-ils lutté avec tant d'énergie depuis trois ans que pour en arriver là, après la victoire. D'un autre côté, il n'en faudrait pas moins déroger au plan de Bons à primes, que la ville ne peut, plus longtemps, exécuter en face de ses autres obligations. Le plan de conversion de Kellogg, en 1874, a eu le tort de confondre toutes les dettes bonnes et mauvaises, mais en les réduisant toutes à 60 0/0 ; s'il constituait une injustice vis-à-vis de certains créanciers, il n'en diminuait pas moins les charges de l'Etat. Le plan des Bons à primes avait le même tort de confondre les dettes, mais il n'en réduisait pas le montant, il ne faisait qu'échelonner différemment les paiements. Puisqu'il s'agit d'adopter un nouveau plan, il faut éviter le double tort du plan de Bons à primes : il faut distinguer entre les titres de dettes et les traiter suivant leurs mérites.

Payer tout, même à très long terme, est nous le répétons, une impossibilité. Jamais la ville ne se relèvera, si on laisse peser sur elle une dette de 23 millions qui éloignera la possibilité d'une libération.

Le plan de Bons à primes a remplacé les titres anciens par des titres nouveaux, mais, d'après la loi, les anciens titres n'ont pas été détruits et chaque Bon à primes étant numéroté, il est possible de savoir ce qu'il représente. Comme nous l'avons dit, toutes les émissions de Bons faites depuis 1860, ont eu lieu en violation des prescriptions de la loi de 1852 et sont conséquemment illégales.

D'après une conversation que nous avons eue avec le maire Patton, on est, à la mairie sous l'impression que l'émission des bons à primes ne peut être contestée parcequ'elle a été autorisée par une loi, que, si frauduleuse qué puisse être l'origine d'une dette municipale, la légalité de cette dette ne peut plus être mise en question lorqu'elle a été ratifiée par les paiements faits par la ville et reconnue par une loi. Il y a là une erreur qu'il importe de dissiper.

Les principes qui ont été établis par les arrêts dans les procès relatifs aux Bons de 1852 ou aux Bons de chemins de fer, ne manquent être invoqués en faveur des Bons à primes, car ces arrêts ont précisément refusé de reconnaître la validité de la loi de 1876. La loi de 1852 a formé un contrat et les Cours des Etats-Unis ont déclaré que ni les actes de la ville ni une loi de la législature ne pouvaient anfreindre ce contrat. Après ces décisions la loi de 1876 ne peut tenir par la raison que les annuités qu'elle autorisait l'administration à prélever sur le budget, étaient calculées sur la totalité des dettes convertissables.

Du moment où une partie des dettes échappe à l'action obligatoire du plan de Bons à primes, il serait tout à fait illégal de faire bénéficier, douze millions de ces Bons d'une annuité qui devait être attribuée à 22 millions.

En réalité, le plan, s'il avait jamais été légal, cesserait de l'être par suite de l'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis. Mais nous soutenons et nous avons toujours soutenu qu'il est illégal, et la question n'a jamais été jugée. Sous l'empire de notre code civil, une législature ne peut créer une obligation sans cause et elle ne peut davantage la valider. Quant à la fraude elle ne se ratifie jamais.

Nous persistons à penser que la majorité des Bons représentés actuellement par des Bons à primes, seraient déclarés nuls et illégaux par une décision judiciaire finale de la cour suprême des Etats-Unis. Mais si l'on veut éviter de nouveaux procès et entrer en arrangement avec les créanciers, nous ne demandons pas mieux, à la condition que l'arrangement sera basé sur les mérites relatifs des créances et sur l'exiguité des ressources que la ville peut appliquer à l'extinction de ses [illegible]

[illegible] d'un syndicat qui déchargerait [illegible] administration municipale des embarras financiers du passé et lui permettrait de consacrer tous ses soins et toutes les ressources qui lui resteraient, aux améliorations et à une bonne gestion des affaires courantes, est excellente. Nous [illegible] dans, pour la première fois, nous [illegible] ration du maire Louis, et nous y avons vu aujourd'hui plusieurs fois depuis. Mais ceci n'a trait qu'à la forme de la liquidation, pour le fonds il faut absolument une réduction de la dette.

Il y a douze millions de Bons à primes qui valent sur le marché 25 cents à la pièce. Qu'on les accepte à ce taux, même à moins et l'on veut. Que l'on offre la double aux porteurs de coupons échus et validés, non échus, et bien [illegible] seront réduit le total de la dette à un chiffre qui sera au-dessous de dix millions. Le syndicat avec un demi pour cent de taxe, pourrait alors faire un arrangement pour payer un intérêt annuel de 3 ou 4 et appliquer le surplus du produit de la taxe à un amortissement graduel du principal.

Une liquidation sur ces bases ou sur des bases analogues serait possible. Elle laisserait encore un lourd fardeau aux contribuables, mais on en verrait le fin dans un avenir pas trop éloigné, vingt ans par exemple, tandis qu'avec une dette de 23 millions, l'écrasement de la propriété et de l'industrie continuera et s'opposera à tout relèvement.

Nous pensons que si la convention tranche dans le vif et résout la difficile problème de la situation financière de la ville, dans le sens que nous venons d'indiquer, l'arrangement sera accepté par les créanciers. Il y aurait, d'ailleurs, un moyen de les y obliger. Ce serait d'enlever dans la constitution le pouvoir de lever les taxes à l'administration municipale et de réserver ce pouvoir à la législature, contre laquelle aucun mandamus ne peut être lancé.

LOUISIANE.

Le *Pelican*, de la Pointe-Coupée, donne des nouvelles satisfaisantes des récoltes. Sur le bayou Lafourche, on est même content, car nous lisons dans le *Pionnier* de l'Assomption :

La sécheresse continue, ce qui met la récolte dans la plus pitoyable des conditions. La canne et le maïs sont très en retard et ont mauvaise apparence, les jardins sont jaunes et ne produisent presque pas, les fruits sont encore tout petits. Il manque quelques bonnes ondées à toutes ces plantes. Espérons que la pluie ne se fera pas attendre encore bien longtemps.

Le Bayou a considérablement baissé toute la semaine. Aussi peut-on considérer la récolte de riz de cette année comme entièrement manquée.

Nous avons assisté dimanche dernier à la foire tenue à Labadieville. Le produit de cette foire, nous l'avons déjà annoncé, est destiné à ériger un monument aux victimes de la dernière épidémie, enterrées, faute de temps et de bras, pêle-mêle dans le cimetière catholique de Labadieville. Nous sommes heureux d'apprendre que cette fête a parfaitement réussi et a donné un très bon résultat. La recette brute a été de près de $2,000; les bénéfices sont d'environ $1,400. Il faut rendre cette justice aux habitants de cette partie de la paroisse, ils ont compris l'organisation de cette fête d'une manière admirable et digne du but qu'ils voulaient atteindre. Les tables étaient admirablement décorées et bien pourvues et l'ordre le plus parfait présidait à cette fête.

La *Sentinelle des Attakapas* annonce que M. A. Lastrapes père est décédé à l'âge de 59 ans, le 13 mai, sur son habitation, situé du défunt :

M. Lastrapes était un des grands propriétaires de notre paroisse et suivant l'exemple de son père, son hospitalité était proverbiale. La communauté toute entière s'associe à la douleur dans laquelle cette mort a jeté sa nombreuse famille.

☞ Les meilleures photographies en ville, sont celles que fait Lillenthal.

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido

LE GÉNÉRAL GRÉVY.—La *Gironde* relate les états de service du général Grévy, frère du Président de la République.

En 1855, le capitaine Grévy est adjoint au commandant Souty, commandant les deux batteries de campagne que le général Bosquet, le 8 septembre 1855, devant Malakoff, envoie contrebattre les batteries de position de Sébastopol. Les batteries françaises sont écrasées; le commandant Souty est tué, le capitaine Rapatel est tué, deux lieutenants sont tués; la 2e batterie (capitaine Deschamps), a 84 chevaux tués ou blessés sur 96 chevaux mandé au feu. Le capitaine Grévy ramène les débris de ces deux batteries avec un grand sang-froid et sans laisser un canon à l'ennemi. "C'est le sujet du tableau d'Yvon aujourd'hui à Versailles."

En 1859, le capitaine Grévy fait la campagne comme aide de camp du général Auger, commandant l'artillerie du 2e corps (général Mac-Mahon). Le général Auger est mortellement blessé à Solférino; le capitaine Grévy, après avoir rendu les derniers devoirs à son général, est attaché à l'état-major du général Lebœuf, commandant en chef l'artillerie de l'armée. Le général Dumont, commandant le 18e corps d'armée, était, en 1859, à la tête du 11e bataillon de chasseurs du 2e corps (Mac-Mahon) et fait la général Auger et son aide de camp le capitaine Grévy ont fait leur devoir à Magenta et à Solférino.

En 1870, le commandant Grévy commande quatre batteries de réserve du 18e régiment, assiste à la bataille de Sedan et est fait prisonnier. Dans le trajet de Sedan à Pont-à-Mousson, il parvient à s'évader.

Arrivé à Paris, il est nommé chef d'état-major du général Princeteau, commandant l'artillerie de la rive gauche.

Le général Princeteau avait en grande estime le colonel Grévy, et l'avait demandé tout spécialement quand il a reçu du service. Depuis, le colonel Grévy a formé le 26e régiment et a été nommé général après de bons et de loyaux services.

—La *Révolution française* publie tous les jours quelques-uns des décrets ou des documents relatifs sur les mœurs de Paris pendant la Commune. Aujourd'hui, plus audacieuse, elle publie les lignes suivantes : "*Il est bon de constater* les noms des généraux qui, en avril et mai 1871, commandaient les troupes versaillaises. Ces généraux et ces troupes étaient . . ." Suit la liste des généraux et des corps de troupes ; le maréchal Mac-Mahon, les généraux Ladmirault, Grenier, Maudhuy, Montaudon, Galliffet, Vinoy, Le Marioussé, Duplessis, Archimard, etc., etc. Il y a là une liste de proscription complète ; on ne peut s'y tromper quand on connaît le public auquel s'adresse la *Révolution française* et qu'on recherche les motifs qui ont pu porter ce journal à publier un semblable aperçu rétrospectif. Il y a des gens pour qui l'armée française s'appelle les troupes versaillaises et ces gens affirment que leur jour est proche.

—S'il était permis de conclure hardiment de l'animal à l'homme, quelles réflexions rassurantes on pourrait faire!

Un savant français a voulu savoir si en vidant complétement l'œil de jeunes lapins et de cochons d'Inde, l'humeur vitrée se reconstituerait et si même le cristallin se reproduirait. Ainsi il a opéré en y ayant soin de ne pas toucher à la capsule cristalline, parce que l'expérience lui a montré que pour qu'un organe se reproduise il faut toujours en laisser une portion sur place. Un mois après la mutilation, il a pu constater que les yeux qui avaient été vidés se remplissaient de nouveau et que le cristallin se reconstituait. Il a expérimenté sur vingt-quatre animaux, et chez tous l'œil mutilé se regénérait.

Il en est donc pour l'œil comme pour les os : le travail organique répare le mal et fabrique de nouveau ce qui a été supprimé accidentellement. Le docteur est allé dernièrement à New York pour faire [illegible] des yeux à cette singulière [illegible]

A propos de la fête prochaine de la décollation des drapeaux à l'armée française, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler quelles furent successivement les couleurs du drapeau national.

Sous Clovis, il était bleu turquin, du temps de Charlemagne, bleu avec six lys, des rouges;

Charles V, pourpre avec ornements d'or;

Louis XI, azur aux fleurs de lis d'or;

Charles VII, bleu semé de fleurs de lis d'or à cause de la Pucelle;

François Ier, mi-parti bleu et blanc;

Henri IV, blanc uni;

Louis XV, bleu à croix blanche fleurdelisée;

1789 à 1814, tricolore;

Restauration, blanc;

De 1830 à aujourd'hui, tricolore.

ARRIVÉE DU STEAMER CALDERA.—Le steamer Caldera, de la ligne Transatlantique française, est arrivé dimanche matin à son quai avec 219 colis de marchandises et 3 passagers venant d'Europe. Ce magnifique paquebot doit repartir dans quelques jours. Ce sera comme nous l'avons dit, le dernier départ de la ligne pendant la saison, la compagnie ayant suspendu le service à cause de la quarantaine.

Le prix du passage pour Marseille en première classe est de $125. Les aménagements de ce paquebot permettront pour cette fois d'établir deux catégories de places d'entrepont, l'une à $60, l'autre à $75, les couchettes de ces dernières places sont dans les cabines de 2m alaine avec draps et matelas de laine, tandisque les passagers à $60 sont des matelas de crin végétal avec couvertures. La nourriture est la même et comprend le vin.

Le Caldera fera escale à Cadix et à Barcelonne.

CUBA.—On sait qu'il n'est permis d'importer à Cuba d'autre tabac que celui de Porto Rico. La *Voz de Cuba* dit que cette prohibition est présentement discutée, attendu qu'un fait nouveau modifie la face des choses : les tabacs qui leur vient d'Manille ce journal, le seul moyen de sortir en terme à cette contrebande, ce serait d'interdire aussi l'importation du tabac de Porto Rico, mesure dont ne se plaindraient pas les producteurs cubains et qui ne serait pas désavantageuse pour Porto Rico, qui trouverait facilement d'autres débouchés. La *Voz de Cuba* cite le cas d'une goélette qui, partie de la Havane pour Cienfuegos, est allée d'abord à Santo Domingo, d'où elle a apporté à Cienfuegos un chargement de tabac qu'elle a débarqué comme venant de la Havane. Le journal se dit en mesure de citer bien d'autres cas de ce genre.

Les rédacteurs d'*El Ciudadano*, organe de la population de couleur, qui sont sexagénaires de noirs, ont été dernièrement reçus en audience par le capitaine général Blanco. Le directeur du journal, qui est en même temps capitaine des pompiers, a adressé quelques paroles bien senties au général Blanco, qui a répondu dans les termes les plus flatteurs. L'Espagne, a dit le général, estime la race de couleur et désire en régénération, mais dans ce but il est nécessaire que les noirs reçoivent de l'éducation et l'instruction religieuse. Le temps n'est pas loin, a ajouté le capitaine général, où la race de couleur verra l'abolition d'une législation fatale que les générations passées lui ont imposée et dont le gouvernement actuel n'est pas responsable. Ces paroles ont fait une excellente impression sur la population noire de l'île.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

LES AFFAIRES EN FRANCE.—On lit dans un journal :

Pendant que l'on discute, l'industrie suit son cours et tend à se régulariser elle-même. On signale une reprise d'affaires dans quelques branches ; dans toute la production se règle peu à peu sur la demande, pendant que la consommation absorbe les approvisionnements excessifs des deux dernières années. On souffre encore, mais la crise proprement dite touche à sa fin, particulièrement dans l'industrie cotonnière. On accepte l'état actuel des choses et l'on s'accommode pour y vivre, non sans se plaindre et réclamer toujours bien haut des tarifs d'importation élevés, qu'on n'espère guère obtenir. En définitive, la France industrielle sera sortie à son honneur de la redoutable épreuve par laquelle le monde entier a passé.

On signale aussi un commencement de reprise en Allemagne et en même temps une vive opposition à l'établissement d'un tarif protectionniste que nous croyons disposés à trouver libéral. Il semble que partout on commence à considérer la question des tarifs avec plus de sang-froid. On s'aperçoit que l'établissement de nos voeux inspirés au profit de quelques chefs d'industrie n'est pas précisément le meilleur moyen d'enrichir un pays et d'en éloigner les crises. On commence même à soupçonner que le meilleur moyen d'atténuer ces crises serait de réduire ceux des impôts de ce genre qui subsistent encore, et qu'après tout la politique économique la meilleure est celle qui tend à obtenir pour le consommateur toutes les marchandises au meilleur marché possible.

PAUVRES ALSACIENS !—Le *Rappel* publie la touchante lettre que voici :

Paris, le 28 avril 1879.

Cher monsieur Vacquerie,

Lecteur assidu de votre estimable journal, je prends la liberté de vous retracer le tableau suivant, qui me paraît faire un digne contraste aux électeurs du 8e arrondissement venant déposer dans l'urne le nom d'un soutien du régime de la ruine et du démembrement de la France.

Avant-hier, vers trois heures de l'après-midi, je vis entrer dans les magasins des Messageries du chemin de fer de l'Est, cinq jeunes gens des deux sexes, de 18 à 20 ans. A leur costume traditionnel ainsi qu'à leur langage, il me fut facile de les reconnaître pour des habitants des Miedesheim, petit village éloigné de quelques kilomètres de Kolchahoffen. D'après ce petit groupe que les gargotons, ne voulant pas servir le Prussien et pour se soustraire au service militaire, avaient abandonné leur pays natal et allaient prendre, le soir même, le train du Havre pour se rendre en Amérique.

En qualité de compatriote, je conseillai à ces personnes de profiter des quelques heures d'arrêt pour se promener un peu dans Paris et pour avoir un petit aperçu des merveilles de la capitale.

—Mon cher monsieur, me dit la plus jeune des trois filles, indiquez-nous plutôt où on trouve une église ; je préférerais à la vue de la capitale revoir une dernière fois des soldats français.

Je me permis de plaisanter la fillette et lui dis en riant qu'elle n'avait plus assez de temps à dépenser pour attacher son cœur. Elle répondit gravement à ma plaisanterie :

—Je voudrais revoir encore une fois des soldats français, pour regarder sur leurs figures si je peux espérer de voir redevenir Français mon malheureux pays natal.

Je ne pense pas vous readre l'accent triste et fier dont elle a dit cela.

Agréez, mon cher monsieur Vacquerie, l'expression de la plus parfaite considération de votre dévoué,

TH. EWMEN,
de Strasebourg.

UNE COLONIE DE SPIRITUALISTES-LÉGUMISTES. — La "Gazette" d'Anaheim nous révèle l'existence près de cette place, depuis deux ans, d'une société de spiritualistes où les forces et autres pareilleries sont en commun, ils ne reconnaissent pas les lois du mariage, et n'admettent la cohabitation de l'homme et de la femme que pour la procréation, mais leur plus grande originalité c'est qu'ils ne mangent pour toute nourriture que des légumes crus et sans assaisonnement, à l'exclusion de viande, lait, œufs, etc. Ils pensent tenir que dans les pays chauds comme celui-ci et ils ont l'intention de s'établir plus tard dans l'étiquette de cette société, mais que les légumes de chaque saison, quelques soient les prix, sont accessibles par une appréciation des plus justes de la valeur relative de chacun d'eux. Nous avons environ 200 de plus de ces légumistes dans la semaine dernière, à $1. 91 50, 92, 92 50, $3.

Costumes tout faits à $4, $5, $6, $8 et $10.

Pardessus (Dusters) tout faits, à $1 25 et au dessus.

Ulsters de voyage, à $2 et au dessus.

Costumes de voyage, tout faits, pour enfants, à $1.

Nous recevons des ordres et les remplissons dans un bref délai pour tout article qui se puisse désirer.

Cette semaine, notre département de Singerie de douceurs faites fait s'est grandement accru.

Quant aux modèles et aux prix, nous défions la concurrence. Nous avons maintenant un magasin, un immense stock de jupes à un prix pour rendre la concurrence grotesque, à seulement 35 c.

Chemises pour dames, meilleur coton, à seulement 50 c.

Chemises brodées pour dames, bien cousues, à seulement 65 c.

Peignoirs pour dames, longueur extra, jolie batiste, à seulement 85 cts.

Peignoirs pour dames (dressing Sacks), jolie batiste, à seulement 75 cts.

Caleçons pour dames et jupes tout, jupes brodées, caleçons de percale, robes de chambre, robes d'intérieur, etc., etc., tout à des prix qui ne peuvent manquer de donner satisfaction à tout le monde.

Etoffes à robes.

Nous offrons CETTE SEMAINE, à des prix réduits, de fortes réductions sur nos étoffes à robes. Nous avons examiné avec soin ce département et avons réduit le prix de chaque article. Exemple : Mousseline de laine, 25 cts réduite à 12 cts. Etamine dentelle de 25 à 20 cts. Popeline de printemps anciennement 10 cts réduite à 7½.

Jaconas bien imprimés anciennement 12 cts réduit à 9 cts.

Organdis anciennement 20 cts réduits à 12 cts.

5 caisses Linons imprimés, à 5 cts la yarde.

Toile du Nord, Gingham et Calicots de tous les genres de choix.

Grenadines Noires.

Fine Mesh à 15 cts valant 25 cts.
" " à 25 " " 40 et 50 cts la yarde
Belle Grenadine Dunne mis à 20 cts.
" " " brochée valant $1,50 réduite à $1.
Belle Grenadine à rayes de satin, de.
" " brochée valant à $2,50.
Grenadine à carreaux à 30, 40 et 50 cts la yar.
" " " de tout prix, etc., etc.

Arrêtons notre ce document.

Nous avons qui nous restent, environ 10 pièces de cette jambe entre à 75 cts., celle que tout le monde a raison de considérer un meilleur jupe prix et comme étant le meilleur marché qui ne soit jamais offert ici.

Alpaca noir, à 15 cts.
" Dentelle,
" Drap impératrice,
" Cachemire, etc., etc.

Nos fabriques noires et en couleur, sont maintenant offertes à plus bas prix que jamais.

Satinettes noires ½ de largeur, pour garniture de Grenadine, à 35 cts.

Fabrics noirs, meilleure qualité à seulement 50 cts.

Satines noire pour jupes, à 75 et 85 cts.

Satinette gros grain Bennett & Ouvrard, à $1.25, $1.50, $1.75, valant 50 pour cent de plus.

Département d'Articles de Blanc.

Il a été pour le semestre dernier pour $12,000 de nos articles et sont en vente à des prix plus réduits que jamais.

Flanel blanc à 5 cts.
Lisse de l'Inde à 15 et 17 1/2, valant 25 et 30 cts.
Mousseline Suisse blanche à demain à 10 cts, valant 20 cts.
Victoria Lawn blanc à 25, valant 40 cts.
" " à 10 cts.
Mousseline à carreaux pour moustiquaires à 40 cts.
Serviettes lunch, belle à 50, 75 cts la douzaine.
10 nappes tuile d'Irlande dont nous garantissons la qualité pure à $6 la pièce de 2½ yardes.
24 paires gants de P.

Parasols, Ombrelles, Gants, Etoles, Fanchons en soies noir et couleur en variété [illegible]

Broderies, Bretelles et Dentelles.

Plaques russes et dentelles appliquées, [illegible] Bretelles, Cols, Manchettes, Fichus, Garnitures, [illegible] Dentelles, Guipures, Broderies,